Mairie de Poggio di Nazza
Haute Corse
Merria di u Poghju di Nazza
Corsica Suprana

ARRETE N°24-2025 MUNICIPAL PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la Commune de Poggio-di-Nazza ,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

, Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation au maire pour notamment fixer les tarifs de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux public et, de manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas de caractère fiscal,

Vu la demande présentée par M Christophe VALDRIGHI, domicilié à Pietrapola 20240 ISOLACCIO-DI-FIUMORBU, gérant de la Pizzeria sise quartier Chiesa à Poggio-di-Nazza, sollicitant une autorisation d'occupation temporaire du domaine public sis quartier chiesa à hauteur de l'abri-bus pour la journée 14 août 2026 pour y déposer une rôtissoire pour sa soirée « cochon à la broche »

A R R E T E

Article 1 :

Monsieur VALDRIGHI Christophe est autorisé à occuper 20 m² à hauteur de l'abri-bus quartier Chiesa le vendredi 14 août 2026 à partir de 9h en vue d'y déposer une rôtissoire

Article 2 :

La présente autorisation est accordée du 14/08/2026 à 9h au 15/08/2026 à 12h.

Article 3 :

La présente autorisation est consentie à titre gracieux

Article 4 :

Le permissionnaire s'engage à placer la rôtissoire de façon à ne pas gêner la circulation.

Dans le cadre de cette occupation, le permissionnaire s'engage à rendre le domaine public en parfait état de propreté

Fait à Poggio-di-Nazza le 05/08/2026

Le Maire

Jean-Noël GUIDICI

